

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2020 figurent en page 391 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2021 sous le n°D.21-0105.

Le Document d'enregistrement universel 2020 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société (www.natixis.com > Nos Investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents d'enregistrement universel/ Documents de référence et pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du Document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.